

**EN FRANCE, LA LOI AUTORISE L'ECOLE A LA  
MAISON DEPUIS TOUJOURS, MAIS E. MACRON  
VEUT L'INTERDIRE.  
NE PERDONS PAS UNE LIBERTE DE PLUS**

# **L'ECOLE NE DOIT PAS DEVENIR OBLIGATOIRE**

CONTRAIREMENT A CE QU'INSINUÉ E. MACRON,  
LES FAMILLES QUI INSTRUISENT ELLES-MEMES  
LEURS ENFANTS NE SONT PAS UN DANGER.

VOUS AUSSI, AIDEZ-NOUS A PROTEGER  
CETTE LIBERTE FONDAMENTALE  
  
PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS  
  
INFORMEZ VOS ELUS ( DÉPUTÉS, SÉNATEURS)

*NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS*

**EN FRANCE, LA LOI AUTORISE L'ECOLE A LA  
MAISON DEPUIS TOUJOURS, MAIS E. MACRON  
VEUT L'INTERDIRE.  
NE PERDONS PAS UNE LIBERTE DE PLUS**

# **L'ECOLE NE DOIT PAS DEVENIR OBLIGATOIRE**

CONTRAIREMENT A CE QU'INSINUÉ E. MACRON,  
LES FAMILLES QUI INSTRUISENT ELLES-MEMES  
LEURS ENFANTS NE SONT PAS UN DANGER.

VOUS AUSSI, AIDEZ-NOUS A PROTEGER  
CETTE LIBERTE FONDAMENTALE  
  
PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS  
  
INFORMEZ VOS ELUS ( DÉPUTÉS, SÉNATEURS)

*NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - IMPRIMÉ PAR NOS SOINS*

# **POURQUOI PROTEGER L'INSTRUCTION EN FAMILLE ?**

Tout le monde peut un jour avoir besoin ou envie de faire l'école à la maison

Parce qu'un enfant peut se sentir mal à l'école ou avoir des difficultés d'apprentissage, parce que la famille peut souhaiter des pédagogies alternatives... faire l'école à la maison est un droit consacré dans la loi française depuis Jules Ferry !

L'école à la maison est une liberté pour tous.

## **Il n'existe aucun lien entre école à la maison et islamisme radical**

Les familles qui ne scolarisent pas leurs enfants sont comme vous et moi, et les cas de radicalisation sont très exceptionnels, c'est même une étude du Ministère de l'Éducation nationale qui le dit !

Parmi tous les terroristes que la France a connus, aucun n'a jamais fait l'école à la maison.

## **Les familles sont déjà très contrôlées**

Vous ne le savez peut-être pas, mais quand les enfants ne vont pas à l'école, les familles sont contrôlées au minimum :

- une fois par an par des inspecteurs de l'Éducation nationale,
- une fois tous les deux ans par la mairie.

Suite à ces contrôles, si la situation est jugée inquiétante, l'État dispose déjà d'un arsenal juridique et d'institutions pour intervenir.

*« Les parents ont, par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »*

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948

## **Et si nous protégions ensemble la liberté de l'instruction ?**

Pour plus d'informations : [www.laia-asso.fr](http://www.laia-asso.fr)

# **POURQUOI PROTEGER L'INSTRUCTION EN FAMILLE ?**

Tout le monde peut un jour avoir besoin ou envie de faire l'école à la maison

Parce qu'un enfant peut se sentir mal à l'école ou avoir des difficultés d'apprentissage, parce que la famille peut souhaiter des pédagogies alternatives... faire l'école à la maison est un droit consacré dans la loi française depuis Jules Ferry !

L'école à la maison est une liberté pour tous.

## **Il n'existe aucun lien entre école à la maison et islamisme radical**

Les familles qui ne scolarisent pas leurs enfants sont comme vous et moi, et les cas de radicalisation sont très exceptionnels, c'est même une étude du Ministère de l'Éducation nationale qui le dit !

Parmi tous les terroristes que la France a connus, aucun n'a jamais fait l'école à la maison.

## **Les familles sont déjà très contrôlées**

Vous ne le savez peut-être pas, mais quand les enfants ne vont pas à l'école, les familles sont contrôlées au minimum :

- une fois par an par des inspecteurs de l'Éducation nationale,
- une fois tous les deux ans par la mairie.

Suite à ces contrôles, si la situation est jugée inquiétante, l'État dispose déjà d'un arsenal juridique et d'institutions pour intervenir.

*« Les parents ont, par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »*

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 1948

## **Et si nous protégions ensemble la liberté de l'instruction ?**

Pour plus d'informations : [www.laia-asso.fr](http://www.laia-asso.fr)